

## ARRETE MUNICIPAL n° A20231012-499

Mairie d'Ussel				
Département de la Corrèze				
République Française				

Mairie				
Département de la Corrèze		Service	Affaires générales	
République Française		Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire	
Matière	6.1	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Tournoi de tennis d'automne			
Date	Du samedi 21 octobre 2023 au samedi 4 novembre 2023 inclus de 8 h 00 à 2 h 00			
Lieu	Rue du Stade - USSEL			
Demandeur	Monsieur Fabrice GARDON, président de l'association Tennis Club Ussel			

## Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 9 octobre 2023 par Monsieur Fabrice GARDON, président de l'association Tennis Club Ussel;

## Arrête,

Monsieur Fabrice GARDON, président de l'association Tennis Club Ussel est autorisé à ouvrir une buvette de 3ème catégorie du samedi 21 octobre 2023 au samedi 4 novembre 2023 de 8 h 00 à 2 h 00, rue du Stade, à USSEL.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Article 2:

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Fabrice GARDON, président de l'association tennis Club Ussel;

Fait à Ussel, le 12 octobre 2023.

Le Maire, Vice-Président du

Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 1 3 OCT. 2023

Notification le: